

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf juin 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

03. Gratuité des bibliothèques

Madame CHABIRAND rapporte :

I. CONTEXTE GENERAL

S'il n'y a pas, en France, de modèle unique de tarification en bibliothèque, un certain nombre de collectivités ont fait, parfois de longue date, le choix de la gratuité pour leur réseau de lecture publique.

Par exemple, des collectivités du département de Loire-Atlantique se sont engagées dans ce mouvement avec la gratuité pour tous dans les 11 bibliothèques de la communauté de communes Estuaire et Sillon (Savenay, Saint Etienne de Montluc, ...), dans les 27 bibliothèques de la communauté de communes du Pays d'Ancenis et dans les 11 bibliothèques de la communauté de communes Erdre et Gesvres.

Cette gratuité pour tous et toutes est également adoptée dans de nombreuses villes de la métropole nantaise : en 2023, 12 des 24 communes de Nantes Métropole ont un accès gratuit pour tous à leurs bibliothèques : Bouguenais, Rezé, Nantes, Saint-Herblain, La Chapelle sur Erdre, Les Sorinières, Saint Léger les vignes, Indre, Couëron, Le Pellerin, Brain, Saint Aignan de Grand Lieu. Elles étaient seulement 7 en 2019.

La gratuité totale au réseau de lecture publique lève divers freins à l'accès à l'information et à la connaissance pour le plus grand nombre :

- Fin des freins « administratifs » pour les publics les plus précaires : « comment être sûr que je bénéficie bien de la gratuité ? », « suis-je légitime pour en bénéficier ? » ou bien encore « il est compliqué de justifier de ma situation ».
- Fin des discriminations de certains publics à la banque d'accueil qui doivent « prouver » leur niveau de précarité ou qui ne sont pas assez précaires pour bénéficier de la gratuité (les QF 3 par exemple).

Sont créées ainsi les conditions d'une adhésion simple où la bibliothèque est gratuite pour toutes et tous, sans justification de sa « situation ». La gratuité facilite la possibilité de toucher plus efficacement des publics éloignés de la lecture et permet à toutes et tous la chance d'un accès démocratique à l'information, à la culture et au loisir, dans un tiers lieu de proximité.

II. CONTEXTE ORVALTAIS

Dans la tarification en vigueur, la gratuité aux bibliothèques municipales d'Orvault s'applique déjà :

- Pour les Orvaltais de moins de 26 ans,
- Pour les bénéficiaires des quotients familiaux 1 et 2,
- Pour les demandeurs d'emploi et les minimas sociaux.

Les Orvaltais de plus de 25 ans et les personnes ne résidant pas sur la commune ont un accès payant.

Par ailleurs, toutes les animations proposées par la Bibliothèque sont gratuites pour tous et toutes (non réservées aux seul.e.s inscrit.e.s.)

La gratuité pour toutes et tous à Orvault s'inscrit dans la dynamique métropolitaine : à l'heure d'un prochain conventionnement dans le cadre du Contrat Territoire Lecture entre la DRAC, Orvault et trois communes de la Métropole ayant adopté la gratuité pour tous (Nantes, Rezé, Saint-Herblain), l'harmonisation des politiques tarifaires paraît incontournable pour favoriser le développement de projets communs autour de la lecture publique.

Les conséquences budgétaires à court terme ont été mesurées.

Les recettes annuelles d'adhésion perçues par le service des bibliothèques représentaient en 2022 moins de 16 000 euros.

La baisse des recettes inhérentes à la gratuité est réelle mais à relativiser :

- Au regard de la faible part des recettes dans le budget global de fonctionnement annuel du service (2,2 % du coût global du service en 2022)
- Au regard de l'augmentation du nombre de lectrices et de lecteurs attendus estimée à 15 % environ sur la base de retours d'expérience.
- Au regard de la disparition des tâches administratives de gestion représentant environ 10% du temps de travail d'un agent, soit environ 4 000€ dédiés. Ce temps de travail pourra être redéployé vers des activités de médiation.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre :

- **ADOpte** la gratuité à l'abonnement au réseau des bibliothèques municipales pour toute nouvelle adhésion ou renouvellement d'adhésion à compter du 1^{er} juillet.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 20 juin 2023

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 20 JUIN 2023

Et par publication le : 20 JUIN 2023

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF CHICAGO